

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 10 janvier 2022, à la salle Bieler, située au 80, rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford, à huis clos, fut adopté le règlement suivant :

REGLEMENT NUMERO 314-1-2021 RÈGLEMENT NUMÉRO 314-1-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 314-2018 CONCERNANT LA TARIFICATION DE LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSE SEPTIQUE

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-louis-de-blandford.ca

Donné à Saint-Louis-de-Blandford, ce 13^e jour du mois de janvier 2022.

Stéphanie Hinse
Directrice générale et greffière-trésorière